

Discours de politique générale du M. Pierre Frogier

Du 9 mai 2001

M. Frogier. Président du gouvernement.

Monsieur le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République,
Monsieur le député, président de l'assemblée de la province sud,
Monsieur le président de l'assemblée de la province nord,
Monsieur le~président de l'assemblée de la province des îles,
Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et messieurs les membres du congrès,

Mesdames et messieurs.

Président du deuxième gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, il m'appartient aujourd'hui, de prononcer devant vous mon discours de politique générale.

Un discours de politique générale, c'est un exercice imposé, un peu convenu, qui avec son énumération de mesures, risque de ressembler, un peu, à un catalogue.

C'est parfois ingrat - mais c'est prévu dans la loi !

L'idée d'y échapper ne m'a d'ailleurs jamais effleuré. Mais j'ai aussi des choses à vous dire, à vous faire partager, car que sont les idées, les projets, les aspirations, les calendriers sans un souffle pour les porter ?

Avant de m'engager dans cette déclaration, je tiens à rappeler, simplement, que s'il existe aujourd'hui un espace offert à notre avenir, c'est parce que, hier, Jacques Lafleur a imaginé et proposé la solution consensuelle.

Il a choisi pour la Nouvelle-Calédonie - comme l'a dit le Premier ministre, le jour de la signature de l'accord de Nouméa - "un référendum qui rassemble plutôt qu'un référendum qui divise".

Cette proposition était un geste politique marquant mais c'était aussi un acte d'humanisme. La pierre sur laquelle se fonde notre avenir.

Cette concession majeure, de renoncer au référendum inscrit dans la loi référendaire issue des accords de Matignon, n'était pas une attitude de faiblesse. C'était la volonté de dépasser les schémas du passé, parce que nous avons la Nouvelle-Calédonie à construire en commun.

Fidèle à cette aspiration, le gouvernement se présente aujourd'hui à vous, dans un nouvel équilibre politique, mieux inscrit dans la lettre et l'esprit de l'accord de Nouméa.

En mai 1999, c'est avec la FCCI que nous avons constitué une indispensable majorité.

Avec elle - parce qu'elle faisait la même lecture que nous de l'accord de Nouméa. Au-delà de nos divergences, sans renier nos convictions^S, construire un avenir ensemble, et laisser à nos enfants et petits enfants le droit de choisir plus tard.

Avec elle - parce que l'environnement politique et les relations avec le FLNKS étaient encore troublées, perturbées, distendues par le débordement du discours et les excès d'une campagne électorale.

C'est à une proposition de Léopold Jorédié que nous devons, aujourd'hui, cette co11égalité retrouvée.

Aujourd'hui, il nous faut aller au-delà du triangle des signataires et ouvrir des cercles concentriques dans lesquels pourront se retrouver les formations politiques qui le désirent et, avec elles, toute la population.

Car gagnés ou acquis, il y a bien une large majorité de Calédoniennes et de Calédoniens qui adhèrent à l'accord de Nouméa; ils se le sont même approprié.

Les récentes élections municipales l'ont démontré, comme elles ont montré d'ailleurs, d'une façon aussi claire, ceux qui y étaient encore opposés.

Sans attendre, je souhaite rendre un hommage mérité au gouvernement de Jean Lèques.

Son bilan est connu. Mais il ne faut pas en ignorer les parties cachées. Car ce premier gouvernement a eu la charge - que la population a peut-être mal mesurée - de mettre en place des institutions nouvelles, innovantes, spécifiques.

Pour cela, il lui a fallu défricher et, bien souvent, faire son chemin dans des vides juridiques et des textes offerts à interprétation.

Il l'a fait sur un terrain - il faut le dire, monsieur le délégué - insuffisamment préparé par l'Etat.

Il l'a fait dans un contexte politique et social difficile.

Le bilan de ce premier gouvernement, je ne le referai pas. Son président l'a brossé avec énergie, dans son intervention du 3 avril, devant cette assemblée. Jean, nous nous appliquerons à respecter les engagements que vous avez pris.

Mais aujourd'hui, notre objectif c'est aussi de donner une forte et puissante impulsion à la Nouvelle-Calédonie pour qu'elle effectue un nouveau bond dans cet espace ouvert par l'accord de Nouméa.

Un espace tout entier offert à l'imagination. Car, c'est bien de cela qu'il s'agit

L'accord de Nouméa nous offre un formidable champ d'expérimentation.

C'est une chance inouïe de pouvoir ouvrir un immense chantier d'innovation pour mieux coller à nos spécificités géographiques, sociologiques, culturelles, économiques et institutionnelles.

Car il faut rompre avec cette habitude qui consiste à plaquer des textes importés de métropole, c'est-à-dire en provenance d'un grand et vieux pays, à organisation sociale et économie abouties, sur une Calédonie différente, en voie de développement.

Nous avons des institutions d'avant-garde. Il faut nous battre contre les archaïsmes, les freins, les corporatismes qui pénalisent notre société, par exemple dans les domaines de la formation ou du droit du travail.

Il faut aussi nous attacher à déréglementer. Il faut le faire pour laisser la place, la plus grande, à l'initiative et à l'esprit d'entreprise, si vivace parmi les milliers d'artisans et de petits entrepreneurs qui forment le tissu de notre économie.

En clair: réaffirmer la liberté d'entreprendre.

Il faut le faire aussi. pour que les gens les plus simples et les plus humbles ne soient pas perdus, ne se sentent pas écrasés par des tonnes de textes, souvent compris de la seule administration qui a la mission de les faire appliquer.

Une administration parfois figée dans la lettre, une administration qui -désorientée par les successions de statuts - a eu dans le passé, un peu de mal à trouver ses marques et que nous devons aujourd'hui faire adhérer à un projet.

Administrer, c'est aussi imaginer.

Le gouvernement sait qu'il peut compter sur les fonctionnaires et agents publics de la Nouvelle-Calédonie qui, pendant la phase de mise en place des institutions issues de l'accord de Nouméa, ont su s'adapter et assurer la continuité du service public.

Je suis sûr que les Calédoniens aspirent à toutes ces approches différentes, ces évolutions de société.

En matière industrielle, économique, les potentialités de la Nouvelle-Calédonie sont énormes.

Nous sommes à une époque où se présentent des opportunités pour valoriser nos richesses.

Nous affirmons que les pouvoirs publics, dans leurs compétences, ont le devoir de se mobiliser, de tout mettre en oeuvre pour faire naître de grands projets, les accompagner et ouvrir la porte à d'autres, tant ces réalisations industrielles conditionnent notre avenir.

Il y a une quinzaine de jours, tombait l'extraordinaire nouvelle: l'International Nickel venait de décider d'engager la construction de l'usine commerciale de Goro Nickel. En début de semaine, l'Etat décidait de soutenir cet investissement et d'accompagner ce projet, en lui accordant un agrément de défiscalisation.

Goro Nickel est un projet gigantesque, fabuleux, 200 milliards d'investissement, 2500 emplois directs, indirects ou induits créés à l'horizon 2004 et je ne suis pas sûr que chacun en ait mesuré la dimension et saisi toute la portée.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre. Nous allons, dans le monde, prendre la place qui est la nôtre, parmi les principaux producteurs de nickel.

Pour le gouvernement, la SLN devrait être le partenaire privilégié d'Inco dans Goro Nickel. Cette association permettrait aux provinces d'être parties prenantes dans cette opération, au travers de la STCPI qui porte leurs actions dans Eramet et SLN. Le gouvernement a déposé sur le bureau du congrès un projet de loi du pays sur le régime fiscal des projets métallurgiques.

Notre volonté est que ce texte organise un traitement égal des projets du nord et du sud. Nous espérons d'ailleurs que ce nouveau régime fiscal favorisera la concrétisation du projet d'usine du nord, comme il a favorisé la décision dans le sud.

Le gouvernement est donc favorable à ce que le congrès prenne en compte l'amendement proposé par M. le président de l'assemblée de la province nord, Paul Néaoutyine. Sa proposition concrétise, dans le texte, l'égalité de traitement.

Les dispositions prévues par ce régime fiscal nouveau faciliteront aussi les projets d'extension des installations de Doniambo, prévus par la SLN.

Il faut en matière minière et métallurgique, s'imprégner de cette vérité: il n'y a pas de *concurrence* entre les usines du nord et du sud.

Il s'agit d'investissements qui, par leur ampleur et leur impact, concernent l'ensemble de la Calédonie et toute sa population.

Les premières étapes d'élaboration du schéma de mise en valeur des ressources minières ont été franchies. Tout doit être fait pour que cette richesse qu'est le minerai de nickel, sous toutes ses formes, soit transformée localement et ne soit plus gaspillée. La mission des pouvoirs publics est de considérer l'ensemble des gisements et de déterminer les meilleures modalités de leur valorisation, au bénéfice de toute la collectivité.

Emploi, revenus, développement, industrialisation, présence dans les grands groupes opérateurs, participation au capital, il y a, aujourd'hui, pour la Calédonie tout entière, un équivalent richesse à son nickel.

Dans un domaine proche, les perspectives ouvertes par les récentes découvertes d'une zone potentiellement riche en hydrocarbures sont à préciser et à évaluer. C'est ce qui sera fait dans le cadre du projet Zonéco.

Essentielle aussi pour notre développement, la desserte aérienne. Le gouvernement s'est engagé à mener toutes les actions pour - avec l'aide nécessaire et attendue de l'Etat, le partenariat d'Air France et Air Calédonie International - doter la Nouvelle-Calédonie d'une desserte aérienne régulière, pérenne et adaptée aux impératifs économiques et au développement du tourisme.

Nous serons attentifs aux propositions, aux volontés de tout autre opérateur ou compagnie aérienne qui pourrait contribuer à atteindre cet objectif.

Jamais nous n'avons demandé à Air France de partir, comme cela a trop souvent été dit. Nous avons dû, en revanche, prendre en compte sa volonté - pour des raisons financières - de modifier ses conditions de desserte de la Nouvelle-Calédonie.

Nous ne devons plus subir les décisions de compagnies qui mesurent naturellement l'intérêt de nous desservir à leurs équilibres financiers. Nous devons agir.

La Calédonie doit cibler les marchés, localiser sa clientèle, adapter et intensifier ses campagnes de promotion et, enfin et surtout, se doter des moyens nécessaires pour aller chercher les touristes et les transporter. Nous pouvons accepter l'idée d'un déséquilibre des comptes d'Air Calédonie International, notre compagnie aérienne, car son activité crée des richesses en aval, dans l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, les commerces...

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut zoo sanitaire privilégié, à un moment où les principaux pays agricoles européens sont confrontés à de très sérieuses difficultés. Notre agriculture doit être aidée, préservée afin de pouvoir saisir les opportunités d'exporter qui s'offrent à elle.

Nous devons, plus que jamais, être à l'écoute des professionnels de l'agriculture et, en particulier, de la chambre d'agriculture qui a, depuis quelques années, engagé une réflexion de fond et fait des propositions concrètes dans le cadre de son projet agricole alimentaire et rural (PSAAR) pour développer, dans tous les domaines, notre production agricole. Il conviendra, bien sûr, en liaison étroite avec les provinces, compétentes en matière de développement rural, d'examiner les suites qui peuvent être données à ce travail sans précédent.

Quelques mots sur l'exploitation maîtrisée des ressources marines de notre zone économique exclusive. Elle doit être favorisée et le gouvernement est en mesure, dès maintenant, de faire des propositions au congrès pour ce qui concerne les conditions de pêche dans cette zone.

En matière sociale, le salaire minimum garanti sera porté à 100.000 CFP au 1^{er} juillet et les projets de délibération permettant, au profit des entreprises, l'abaissement concomitant des charges sur les bas salaires seront, au plus tôt, soumis au congrès.

Nous allons poursuivre l'élaboration des textes pour la mise en oeuvre de la partie négociée du pacte social, en y associant, comme prévu, la commission du dialogue social.

Mais à ce sujet, je veux être clair. L'objectif de ce pacte était de rétablir un véritable dialogue social, pour assurer - dans le respect du droit de grève - la liberté de travailler et de circuler, souvent mise à mal par le passé.

Force est de constater que le possible a été fait hier. Mais pour le difficile, voire l'impossible, il faudra nous y attaquer demain. Nous devons essayer de trouver, ensemble, avec les partenaires sociaux, une réponse acceptée par tous, aux problèmes sur lesquels les négociations n'ont, à ce jour, pas encore abouti.

Il n'y aura de vrai pacte social que si tous les partenaires y adhèrent sans réserve, s'ils en partagent la finalité et les objectifs, s'ils en acceptent tous les termes.

Et si le pacte social auquel nous avons pensé n'est pas accessible, il faudra, le moment venu, avoir l'honnêteté de le reconnaître et, ensemble, réviser nos ambitions à la baisse avec le souci de chaque instant de préserver le climat social.

L'autre dossier lourd, difficile, c'est celui qui concerne la santé et la couverture sociale unifiée. La santé a un coût. Avoir la santé de ses moyens ou se donner la santé de ses aspirations c'est, pour les responsables politiques, l'un des choix les plus difficiles à faire.

L'accord de Nouméa a prévu la mise en place d'une couverture sociale généralisée. Un gros travail a été accompli. De nombreuses concertations ont eu lieu. Chacun a été informé, a pu réfléchir, chacun s'est exprimé.

Les éléments nécessaires à la décision sont aujourd'hui disponibles. Il apparait maintenant au congrès d'en débattre et de faire connaître au gouvernement les orientations à mettre en oeuvre.

Dans tous les cas, la CSU ne constituera pas un moyen suffisant. Il faut donc poursuivre la réflexion sur le niveau des dépenses de santé que la Nouvelle-Calédonie peut supporter, sur les moyens de maîtriser les coûts ou - pour les plus pessimistes - de maîtriser la dérive des coûts.

Là, comme ailleurs, il faut essayer d'imaginer pour, à terme, mettre en oeuvre une vraie réforme, celle des mentalités. Elle passe par l'éducation des enfants, l'information des adultes, pour un meilleur "savoir consommer" de la santé.

Traiter les problèmes de santé et de couverture sociale uniquement avec des moyens et quelques mesures radicales sera toujours insuffisant. Il faut aussi battre en brèche les égoïsmes et trouver les mots pour une solidarité librement consentie. La CSU participe de ce nouveau projet d'une société plus solidaire, plus généreuse, voulue par l'accord de Nouméa. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut imposer autoritairement. Elle demande une adhésion, une nécessaire adhésion qui passe par un effort de communication.

Expliquer, par exemple, aux travailleurs indépendants, les mieux lotis, que l'effort de contribution qui leur est demandé, doit permettre à ceux, d'entre eux, en situation plus précaire, d'accéder, à moindre coût, à la même couverture sociale.

Dans la continuité de mon propos, une autre grave préoccupation : la route assassine trop souvent encore en Calédonie. C'est insupportable !

Il ne se passe pas un mois, sans que l'un de nous apprenne qu'il ne reverra plus un visage qui lui était familier ou connu, qu'il ne croisera plus une vie volée sur la route, par la bêtise, la vitesse ou l'alcool. Il faut savoir que les accidents de la route ont aussi un coût exorbitant pour la collectivité.

Le congrès devra se déterminer sur les propositions qui lui ont été faites. Mais il faut, là encore, réfléchir et adapter. Il faut identifier les problèmes prioritaires, cibler les mesures, accroître la prévention, croire en l'éducation.

Il faudrait que l'Etat, dans cet esprit, fixe des priorités dans les missions de répression, confiées à la police et à la gendarmerie. Là où statistiquement des vies sont exposées.

En matière d'enseignement, le gouvernement continuera à oeuvrer, dans les domaines de compétence de la Nouvelle-Calédonie, pour l'amélioration du niveau et le renforcement des chances pour les enfants océaniens et ceux issus des milieux défavorisés.

La poursuite de ces objectifs prioritaires fait l'unanimité et ne peut aboutir qu'avec la collaboration pleine et entière des provinces que j'appelle ici de tous mes vœux.

La formation est une condition, certes pas suffisante, mais nécessaire à l'égalité entre les hommes. La formation est au cœur de la réussite de notre projet de société. Elle demeure une priorité.

C'est la raison pour laquelle il s'agit de l'un des thèmes principaux retenus dans le contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie et dans le contrat inter-collectivités approuvé par le gouvernement et soumis demain à votre assemblée.

Rappelons, en revenant à l'enseignement primaire, que beaucoup déjà a été fait, pour améliorer la qualité de la formation des maîtres et accroître les chances de réussite aux concours des étudiants de l'intérieur et des îles. Ainsi, la formation à l'institut universitaire de formation des maîtres des professeurs d'écoles devrait être effective à la rentrée 2002, après quelques difficultés pour obtenir de l'Etat les moyens nécessaires.

La formation professionnelle dispose de budgets très importants. Pour les optimiser, il faut impérativement sortir des concepts dans lesquels elle s'est enfermée depuis 20 ans. Elle doit aujourd'hui se doter d'un arsenal de mesures et d'un dispositif souple, efficace. La formation doit être doublement adaptée dans son application et ses choix et dans son implication.

Elle doit pouvoir répondre rapidement à toutes les formations, dans toutes leurs diversités : aux besoins annoncés de Goro Nickel et, demain, de Falconbridge, aux besoins ciblés dans les commerces et les petites entreprises, aux besoins des nouveaux métiers, aux besoins des petits métiers, aux besoins dans l'urgence... La formation, voilà bien un domaine dans lequel il convient d'innover.

La formation, c'est aussi un état d'esprit, un comportement, une attitude de chaque jour. Il faut - je cite, l'auteur se reconnaîtra - "que ceux qui savent, aillent vers ceux qui ne savent pas".

La formation, c'est ce qu'a apportée la provincialisation - outil de participation à la connaissance - avec sa capacité à faire progresser les hommes et à transférer le savoir-faire.

Par ailleurs, dès cette année, la formation de Calédoniennes et de Calédoniens à l'exercice des compétences partagées sera entreprise, en commençant par les relations extérieures. Au-delà, il faut anticiper sur les besoins pour être en mesure d'orienter les étudiants dans le choix de leur filière.

Un observatoire de l'émancipation pourrait faciliter l'orientation, la formation et l'intégration de cadres locaux.

Et c'est tout naturellement que nous en arrivons à l'emploi.

Il faut mettre en oeuvre les mesures de protection de l'emploi local, mais le faire, sans jamais oublier l'exigence de compétence.

Chez nous, il y a encore beaucoup trop de demandeurs d'emplois. Des jeunes en particulier et, souvent, ils sont issus de familles démunies.

Il y a des gisements d'emplois connus: celui proposé par de grandes entreprises.

Il y a aussi celui - un peu moins connu - du commerce et de la petite et moyenne entreprise, chacun susceptible de créer un emploi, pour peu qu'il s'accompagne d'une aide ou d'une micro-formation.

Mais déjà, nous allons innover en créant, dans les professions peu ou pas qualifiées, des emplois de clan, de famille ou de tribu.

C'est une réponse adaptée à nos spécificités, aux réalités sociologiques, culturelles du pays.

A propos de notre fiscalité, il nous faut poursuivre et amplifier ses évolutions et sa simplification déjà entreprises, comme c'est le cas pour la réforme des taxes et impôts à l'importation.

Sur ce point également, le gouvernement attend du congrès qu'il fixe des orientations, au cours des prochains mois, notamment pour ce qui concerne l'instauration éventuelle d'une forme de TVA qui viendrait se substituer à des impôts existants. On sait que cette approche suscite un intérêt, déjà manifeste, dans cette enceinte politique.

Maintenant, sans avoir peur des mots, parlons des signes identitaires.

En clair comment dessiner, comment créer l'image de l'extraordinaire caléidoscope des communautés, qui vivent et font la Calédonie d'aujourd'hui ? Une image, comme une addition de références, de différences, de reconnaissances, qui fondent une identité. La bonne image pour qu'elle soit, par tous, reconnue et acceptée.

Pourquoi pas, dans les prochains mois, sur de premières propositions de signes identitaires, solliciter sur cette recherche l'imagination de la population ?

S'agissant des questions relatives à la terre, un séminaire sera organisé avec le concours de l'ADRAF, au mois de septembre prochain, sur le thème de la question foncière et du développement. Il s'agit de réfléchir à la cohabitation concertée entre ressortissants des terres privées et des terres coutumières mais aussi avec les collectivités publiques.

L'objectif serait, par un dialogue permanent, d'arriver à stabiliser l'espace foncier entre les trois types de terre, sécuriser l'installation des populations et des projets et aménager l'espace pour prendre en compte l'ensemble des besoins qu'ils soient d'ordre identitaire, économique ou social.

J'affirme, à ce titre, que l'accord de Nouméa consacre le principe de la propriété privée.

Par ailleurs, la réflexion sur la mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter le développement sur les terres coutumières confiées à l'ICAP et à l'ADRAF est maintenant achevée. Des crédits ont été inscrits au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie et ce dispositif devrait être effectif dès cette année. Un projet de loi du pays sur le régime des palabres coutumiers a été transmis, pour avis, au sénat coutumier.

L'accord culturel avec l'Etat, qui porte notamment sur la protection et la mise en valeur du patrimoine, sur le développement, la diffusion et l'enseignement des langues vernaculaires, sur les enseignements et les pratiques artistiques, sur l'agence de développement de la culture kanak et, enfin, sur la création, la diffusion et la circulation des œuvres, pourra être signé dans les prochains mois.

Les modalités d'inventaire du patrimoine culturel kanak dispersé sont en cours de définition avec l'Etat.

Mme Déwé Gorodey, notre vice-présidente, a proposé que nous organisions, ici, dès l'an prochain, un festival de toutes nos cultures, préfiguration de la délégation qui participera au festival des arts du pacifique de Palau, en 2004.

Est-il un endroit meilleur que la Nouvelle-Calédonie pour les loisirs, le sport et les activités de pleine nature ? Non ! Nous avons ce bonheur. J'emprunterai à la province sud son slogan : "Le sport partout et pour tous", pour dire que les pouvoirs publics doivent continuer à inciter à l'exercice du sport et à en favoriser la pratique, en créant les conditions, sur l'ensemble de la Grande Terre et des îles, pour toutes les populations.

La Nouvelle-Calédonie proposera sa candidature pour l'accueil des prochains jeux du pacifique en 2007.

Nous avons aujourd'hui un sport et des sportifs de haut niveau. Nous devons le développer et les accompagner. J'en profite pour adresser un salut à ces champions qui constituent notre élite et qui, régulièrement, nous offrent de vraies émotions.

Tout autre chose, maintenant, à propos de l'accord particulier avec Wallis et Futuna. Il devrait être signé dans les prochains mois. Le préfet du territoire vient de m'écrire pour m'annoncer une mission des autorités locales qui viendront nous faire connaître leurs positions. Mais cet accord ne permettra pas, à lui seul, de créer les conditions d'un développement réel du territoire de Wallis et Futuna. C'est là une responsabilité éminente de l'Etat. Il doit imaginer et s'engager pour créer les conditions économiques et sociales qui fixent mieux les populations à Wallis et Futuna, limitant ainsi les flux vers la Nouvelle-Calédonie, qui sera en mesure de mieux encore intégrer l'importante communauté calédonienne d'origine wallisienne et futunienne.

Alors, comment allons-nous nous organiser ? Quel est le rôle et la place du gouvernement, comment va-t-il agir, comment s'inscrit-il dans les institutions ?

Les provinces sont l'un des acquis essentiels des accords de Matignon. Dotées de la compétence la plus large et de moyens importants, elles ont permis le partage du pouvoir. Elles constituent la réponse institutionnelle fondamentale aux besoins de partage des responsabilités politiques et de rééquilibrage. Elles sont garantes de la paix et de la stabilité.

Le gouvernement ne doit pas se comporter ni être ressenti comme un concurrent des provinces mais bien comme complémentaire. Il doit, avec le congrès, s'efforcer dans les domaines de sa compétence de réunir les conditions permettant de remplir, au mieux, ses missions, notamment dans les domaines du développement économique et de la création d'emplois.

Cette complémentarité passe par une concertation constante avec les exécutifs des provinces. C'est la raison pour laquelle je propose que soit instaurée, de manière informelle, une réunion régulière de ces exécutifs et du gouvernement, un peu à l'image du comité consultatif dans le précédent statut. Cette réunion, gage de cohérence, pourrait se tenir mensuellement, tour à tour dans les loyauté, le nord et le sud.

C'est ainsi que le gouvernement trouvera, progressivement, avec le concours des provinces, sa place au sein des institutions.

Le gouvernement émane du congrès. Ce n'est pas une deuxième chambre politique. Il lui appartient de préparer les éléments de la décision, de présenter les différentes options, mais c'est au congrès que le débat doit avoir lieu et que les orientations doivent être définies. Il appartient ensuite au gouvernement de les mettre en œuvre.

Le gouvernement est l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie. Il faut qu'il soit efficace et qu'il parle d'une seule voix dans ses relations extérieures, à Paris comme dans la région. Il en va de sa crédibilité.

En Calédonie, le gouvernement a une obligation de proximité avec la population. Il doit multiplier les déplacements dans les communes de l'intérieur et des rives, avoir, avec elles, des contacts réguliers et y délocaliser certaines de ses réunions hebdomadaires.

Dans cet esprit, nous allons développer l'implantation des services administratifs de la Nouvelle-Calédonie, hors de Nouméa.

Sur la scène régionale, l'évolution de notre territoire continue d'être suivie attentivement. Il existe une volonté unanime d'intégrer et d'associer étroitement la Nouvelle-Calédonie à la vie des organisations internationales et de développer, avec elles, des relations de toute nature. Ce sera une des tâches prioritaires de ce gouvernement d'apprécier ces attentes et d'y répondre.

La mise en œuvre systématique et progressive de l'accord de Nouméa sera l'idée force de l'action de ce deuxième gouvernement et pour en assurer le suivi, sur proposition de M. Roch Wamytan, un dispositif spécifique sera mis en place au sein du gouvernement.

D'autre part, avant le comité des signataires, une réunion des exécutifs, du gouvernement, du congrès et des provinces est envisagée au mois de juin, à Paris.

Elle pourra^t être ouverte aux mouvements politiques représentés au congrès.

Il y a, en Calédonie, une volonté partagée par le plus grand nombre de construire ensemble, un destin commun. L'accord de Nouméa est un vrai projet de société qui répond aux aspirations profondes de la population et autour duquel, la majorité de nos compatriotes se sont retrouvés. Pourtant, rien n'est définitivement acquis. Il faudra du temps avant que la Calédonie sorte de sa *convalescence*. Et cela m'amène à quelques réflexions sur les médias et la communication.

La presse est libre. Mais elle est ici visiblement peu disposée à accompagner le processus encore fragile dans lequel nous sommes engagés. Trop souvent, certains journalistes et directeurs de médias préfèrent, à leurs responsabilités, l'expression de leurs amertumes, de leurs ambitions, de leurs inimitiés, de leur propension à s'opposer. C'est le cas, presque au quotidien, des supports en situation de monopole.

C'est difficilement supportable et, en plus, ils nous dénie le droit de nous exprimer sur leur attitude et leurs manquements et crient en permanence à l'agression pour justifier leurs comportements.

Ce sont les urnes qui font les majorités. La presse n'a ni la mission, ni la vocation, ni le droit de les défaire. Elle doit aider la population à se faire une opinion.

Elle doit aussi savoir prendre du recul par rapport aux évolutions purement conjoncturelles pour s'intéresser aux véritables lignes de force.

Ici, nous sommes exagérément soumis au va-et-vient de journalistes qui ont un ailleurs et qui passent en Calédonie faire de la désinfection, mener leur petite bataille, leur petite agitation, se fichant royalement des traces qu'ils laisseront.

Ce constat est particulièrement inadmissible lorsqu'il s'agit de la radio télévision du service public. A ce sujet, la loi organique prévoit que le congrès pourra, à partir de 2009, demander que lui soit transférée la compétence en matière de communication audiovisuelle. La question se pose, aujourd'hui, de savoir s'il ne conviendrait pas d'avancer cette échéance !

En tout état de cause, le gouvernement souhaite, qu'à très court terme, les partenaires locaux soient associés à la gestion de la station locale de RFO.

Le temps est venu de conclure, mais accordez-moi encore un instant.

L'accueil réservé, il y a un mois, à Paris, à la délégation du gouvernement, les messages qu'il a reçus des dirigeants des principaux pays de la région, les motivations de la décision d'International Nickel, sont autant de signes positifs, de témoignages de compréhension, autant de réactions et de démonstrations favorables aux nouveaux équilibres politiques de ce deuxième gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

C'est maintenant, dans ce climat propice, qu'il nous appartient tous ensemble, de faire fructifier l'accord de Nouméa et de porter le développement et le progrès en Nouvelle-Calédonie pour le bonheur de toute la population.

Il faut que vous sachiez que la Nouvelle-Calédonie est un exemple connu, reconnu, parfois cité dans le monde. Son histoire récente, le temps et tout ce qu'apporte le temps, ont amené ses hommes à imaginer: un cheminement pour faire taire ses antagonismes, une expérience de décentralisation unique, enviée et regardée.

Je le rappelle parce que je sais que quand le temps a passé et que les choses vont bien, souvent, la mémoire s'estompe.

Dans un monde jamais apaisé, là où les hommes s'affrontent, là où l'on souffre, on négocie, on recherche une solution, on espère l'impossible.

En 1988, en Calédonie, nous - le Rassemblement et le FLNKS - l'impossible, ensemble, nous l'avons fait.

Ne gâchons pas cette chance et sachons l'apprécier et l'estimer à sa vraie valeur car la consensualité retrouvée, la stabilité politique restaurée, la lisibilité de notre avenir, une qualité de vie à notre portée..., tout cela a un prix et peut justifier qu'il soit demandé à nos compatriotes de consentir quelques efforts en retour !

Je pense à cette phrase de Faulkner que Jacques Lafleur cite dans son livre "L'assiégé" : "Il faut avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit."

Moi aussi, j'ai fait un rêve !

J'ai rêvé qu'au-delà de notre monde politique apaisé, la société civile calédonienne était convaincue et rassurée. Et que, forte de la confiance retrouvée et de la visibilité sur son futur, inspirée, elle disait sa compréhension et montrait sa générosité.

J'ai rêvé que chacun s'engageait, agissait, apportait..., bref, que tous ceux qui font la richesse de notre tissu humain, sociologique et économique devenaient, pour tous, un peu plus acteurs de la vie de la cité et que l'Etat, lui, s'attachait à nous accompagner et à convaincre son administration de ne pas contrarier notre avancée.

Je voudrais, pour terminer, vous remercier de m'avoir porté à la présidence du deuxième gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. C'est un honneur et une responsabilité. Il n'y a pas de responsabilité qui ne soit sous-tendue par le courage. Le courage, nous l'aurons, si demain les conditions l'exigent.

La confiance qui m'est accordée - la vôtre, celle de Jacques Lafleur - me touche dans mon cœur et dans ma conscience.

Elle sera mon exigence. Je ferai tout pour la mériter et l'honorer.

Que vivent la Calédonie, la République et la France ! Merci...